

Mémoire

De la Société de conservation
du lac Lovering

au

Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement (BAPE)

sur

Le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Magog

Mémoire préparé par : Patricia Tremblay et André Prud'homme



Juin 2007

Table des matières

I.	Introduction	3
II.	Description du lac	3
III.	La Société de conservation du lac Lovering	4
IV.	Considérations	4
V.	Réflexion sur le principe de précaution	6
VI.	Conclusion	7
VII.	Annexe 1 : Le bassin versant lac Lovering	8
	Annexe 2 : Déchets : les écologistes demeurent méfiants	9
	Annexe 3 : Magog dit non à l'agrandissement de Waste Management	11

I. Introduction

La Société de conservation du lac Lovering accorde une très grande importance à la présente consultation qui permet à tous de débattre de l'étude d'impact et de l'ensemble du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Magog. C'est pour l'ensemble de nos membres une occasion de partager notre opinion sur ce dossier. Vous comprendrez notre inquiétude envers ce projet qui se situe dans le bassin versant du lac. On constate qu'avec ce projet on refait la même erreur qu'il y a 37 ans, soit la mise en place d'un site d'enfouissement à la tête d'un lac. Ce mémoire permettra au lecteur d'avoir le point de vue des riverains du lac Lovering sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Magog. Une description du lac sera suivie d'une présentation de la **Société de conservation du lac Lovering**. Une énumération des considérations qui témoignent que ce projet est irrecevable est incluse. Vous trouverez, également, les recommandations que la Société suggère au gouvernement pour solutionner le problème de l'enfouissement et s'assurer de mettre en valeur la richesse naturelle que représente le **lac Lovering**.

II. Description du lac

Le lac Lovering, un des plus beaux lacs de l'Estrie, est situé dans la MRC Memphrémagog. Il se présente sous forme allongée dans l'axe nord-sud. Les 2/3 du lac s'étend dans la municipalité de Magog et la partie sud est comprise dans la municipalité du canton de Stanstead. Le lac est donc sous la juridiction de ces deux municipalités. Il n'est pas en tant que tel, un réservoir d'eau potable, mais il est source d'eau potable pour plusieurs de ses riverains. Le lac Lovering se déverse dans le ruisseau Fitch, qui rejoint la baie Fitch du lac Memphrémagog, réservoir d'eau potable pour un grand bassin de population (plus de 150 000 citoyens). Le lac Memphrémagog rejoint ensuite la rivière St-François via la rivière Magog.

Le lac Lovering a une longueur de 5.6 kilomètres et une largeur de 1.2 kilomètres. Sa profondeur moyenne est de 9.8 mètres et sa profondeur maximale est de 25 mètres. Le bassin versant du lac draine un territoire d'une superficie de 47.5 km². Le lac s'alimente par 17 ruisseaux permanents ou intermittents. Le temps de séjour de l'eau de 1.59 an signifie qu'il faut plus d'un an et demi avant que l'eau du lac ne soit renouvelée. Il faut donc tenir compte de ce temps de séjour pour voir des améliorations de la qualité de l'eau. De plus, ce temps de séjour important du lac permet à une partie des matières en suspensions et du phosphore dans l'eau de décanter au fond du lac.

III. La société de conservation du lac Lovering

La Société de conservation du lac Lovering existe depuis 1973. Elle compte plus de 345 membres. Elle est dirigée par un Conseil d'administration dont tous les membres sont bénévoles et élus par l'Assemblée générale annuelle. Elle a reçu son accréditation auprès du Conseil Régional de l'Environnement de l'Estrie (CREE) en avril 1997 et auprès du Regroupement des Associations Pour la Protection de l'Environnement des Lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du haut-bassin de la Saint-François (RAPPEL), à l'automne 1997.

La Société a pour mission d'assurer la protection du lac et de son environnement. Toutes les questions reliées à la qualité de l'eau, à la qualité de l'environnement, à la sécurité sur le plan d'eau et aussi à la qualité de vie des résidents font donc partie des préoccupations constantes de ses membres. La Société a fait des représentations auprès des autorités municipales et provinciales pour améliorer la réglementation sur l'environnement et en assurer le respect. Elle mène aussi la lutte contre les cyanobactéries tout comme plusieurs campagnes d'informations et de sensibilisation auprès de ses membres et des résidents.

Beaucoup de travail a été investi depuis la fondation de la Société de conservation du lac Lovering pour assurer la qualité de l'eau de ce lac.

IV. Considérations

Considérant que l'emplacement du **L.E.S. actuel et du L.E.T. proposé** est totalement inapproprié compte tenu de la situation géographique du site situé à 3 kilomètres du lac Lovering et dans le bassin versant de celui-ci;

Considérant que l'existence d'un L.E.S ou d'un L.E.T. , situé dans le bassin versant et à une distance de 3 kilomètres du lac a été , et sera toujours , une préoccupation constante pour la **Société de conservation du lac Lovering** et pour l'ensemble de ses **centaines de membres** ;

Considérant que la lac Lovering sert de source d'eau potable pour plusieurs de ses riverains tout en se déversant dans le lac Memphrémagog, principal réservoir d'eau potable pour des milliers de citoyens;

Considérant l'étude du M.D.D.E.P. qui confirme que le site du L.E.S. est une source de contamination active pour le lac Lovering;

Considérant l'incertitude persistante sur la contamination du lac Lovering par le site actuel suite aux observations de nombreux résidents;

Considérant que le site du L.E.S. actuel ou futur L.E.T. ne sont pas la seule source de contamination du lac Lovering, mais constitue pour nous et pour les autorités, un obstacle majeur à la sensibilisation des citoyens pour la protection de l'environnement;

Considérant que l'on ne peut, pour nous-mêmes et pour les générations futures, se permettre de prendre le risque d'une contamination majeure du lac Lovering suite à une catastrophe ou à une défaillance provenant du L.E.T. proposé;

Considérant que le promoteur *WASTE MANAGEMENT* a confirmé, lors de la réunion d'informations du BAPE le 1^{er} mars 2007, ne pas avoir fait d'effort pour trouver un site plus approprié pour son projet;

Considérant qu'il n'y a **dans tout le Québec** et selon la confirmation du M.D.D.E.P. lors de la première partie des audiences du BAPE en mai dernier, qu'un site situé dans le bassin versant d'un lac, sur 61 en opérations, ce qui confirme le non-sens d'une telle situation;

Considérant que des membres du conseil d'administration de la *Société de conservation du lac Lovering* ont été à même de constater des anomalies dans l'installation des différentes couches des membranes lors de la visite, organisée par Waste Management, au site de St-Nicéphore le 11 septembre 2006, ce qui confirme que des erreurs humaines peuvent se produire;

Considérant que le projet proposé et défini comme un site d'enfouissement technique serait plutôt un site d'accumulation technique car les déchets contenus dans un immense sac de poubelle, que l'on espère résistant à tout, serviront à construire une immense montagne artificielle de rebuts d'une hauteur équivalente à 8 étages...;

Considérant que les méthodes proposées pour l'accumulation des déchets sur le site du L.E.T. sont considérées bonnes jusqu'à ce que d'autres méthodes plus efficaces soient connues et deviennent la nouvelle norme comme par le passé...ce qui est rien de rassurant;

Considérant le peu d'emplois créés pour l'opération d'un tel site et du peu de retombées économiques qui en résultera versus les pertes économiques que pourraient subir les citoyens en rapport avec la dévaluation de leur propriété advenant une catastrophe écologique possible provenant de l'opération du site;

Considérant que la **MRC, la ville de Magog et la municipalité du Canton de Stanstead** se sont prononcés contre ce projet d'agrandissement et que ces instances politiques représentent l'ensemble des citoyens;

Considérant que la perte d'un lac est irrécouvrable et que la relocalisation d'un L.E.T. est toujours possible;

Considérant que l'opinion émise par la Société de conservation du lac Lovering ne représente pas seulement l'opinion d'une poignée d'individus, mais celle de centaines de citoyens;

Considérant qu'il y a un prix à payer par les citoyens pour ce qu'ils veulent et aussi pour ce qu'ils ne veulent pas, advenant des coûts additionnels pour l'opération du L.E.T. sur un autre site;

Considérant le peu d'importance accordé à l'environnement par le passé, et que la tolérance zéro devrait être d'ordre, on devrait éviter à tout prix les sources de pollution potentielle sur lesquelles les autorités ont le contrôle;

Considérant, finalement, que l'on ne corrige pas une erreur par une autre erreur et *encore moins en répétant celle commise il y a 37 ans.*

Suite à l'énumération de ces *Considérants*, nous recommandons au BAPE de prendre position *CONTRE* le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Magog, au site actuel du chemin Ayer's Cliff par Waste Management.

V. Réflexion sur le principe de précaution

Nous soumettons à votre attention une courte réflexion sur le principe de précaution. Notre point de vue est celui du citoyen, non-spécialiste, non scientifique qui doit à tout moment se transformer en chimiste, biologiste, bio chimiste, urbaniste afin de maîtriser les paramètres de son environnement et de bien en représenter ses intérêts.

Quant au principe de précaution, nous comprenons que, bien qu'il n'y ait pas de définition universellement admise, plusieurs s'inspirent de la déclaration de Rio :

« En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour mettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement. »

Cette définition nous indique la nécessité d'agir même s'il n'y a pas de certitude scientifique.

Une autre définition du principe de précaution, élaborée par 32 universitaires, environnementalistes, chercheurs réputés et signée au Centre de conférence de Wingspread au Wisconsin a attiré notre attention. Nous en citons un extrait :

« Quand une activité menace la santé ou l'environnement, des mesures de précaution s'imposent même lorsque le rapport de cause à effet n'est pas clair du point de vue scientifique. Le fardeau de la preuve appartient alors au promoteur et non au public . Le processus d'application de principe de précaution doit être ouvert, éclairé et démocratique, inclure les parties vulnérables et composer un examen de toutes les possibilités, y compris l'absence de mesures.»

Nous faisons aussi nôtre la notion que l'application de ce principe repose sur un exercice ouvert éclairé et démocratique.

Au Québec, c'est au BAPE que revient le mandat de défense des intérêts du public et de l'exercice démocratique sur les études publiques environnementales.

Nous sommes confiants en votre capacité de remplir ce mandat avec tout le discernement et la rigueur qu'il impose.

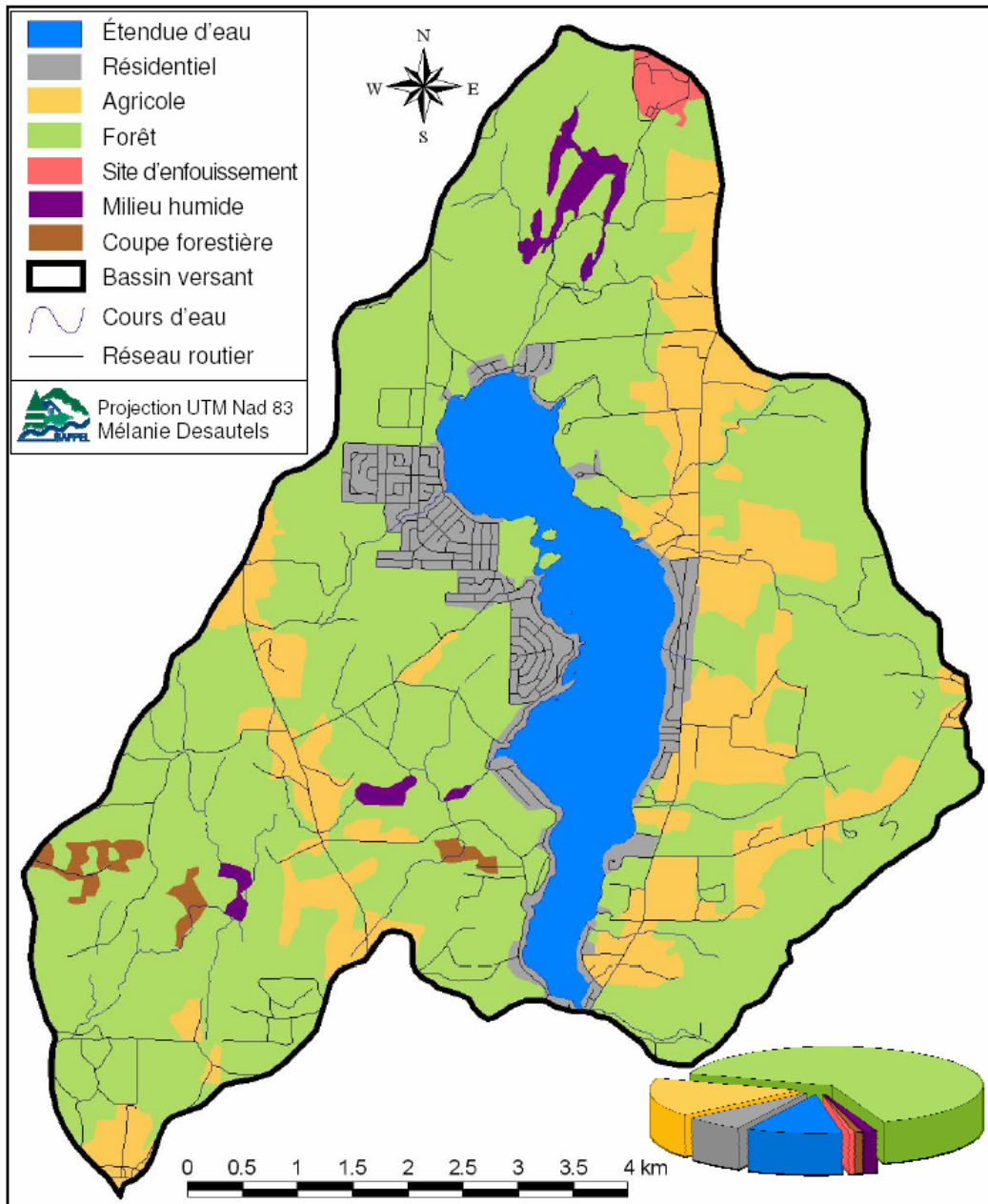
VI. Conclusion

Présentement, nos préoccupations demeurent centrées sur tous les risques dans notre milieu pour préserver la qualité de l'eau de notre lac. Il est impératif de reconsidérer la façon de faire de la gestion de nos déchets. Il est indispensable d'arriver à un consensus régional sur l'enfouissement des déchets. **La Société de conservation du lac Lovering** croit qu'il serait temps de penser à d'autres méthodes pour éliminer les déchets. Des pays d'Europe utilisent des digesteurs anaérobiques et transforment les biogaz en énergie et ce sans avoir recours à l'enfouissement.

Les membres de la **Société de conservation du lac Lovering** profitent de cette consultation , par le BAPE , pour exprimer leurs satisfactions d'avoir eu l'opportunité de participer à celle-ci. Nous remercions aussi le BAPE pour la considération qu'il apportera à cette présentation et l'assurons de toute notre collaboration.

VII. Annexe 1 : Le bassin versant du lac Lovering

Figure 6 : Utilisation du sol dans le bassin versant du lac Lovering
(Adapté de : SCF et al., 2004).



Annexe 2 : Déchets: les écologistes demeurent méfiants

Le reflet du lac, le 28 septembre 2006

Par Dany Jacques

Des élus écoutent néanmoins attentivement la proposition de Waste Management

La nouvelle présidente de la Société de conservation du lac Lovering, Patricia Tremblay, s'inquiète du grand nombre de joints, qui servent à sceller les membranes et à imperméabiliser les cellules. On l'aperçoit ici entre Ghislain Lacombe (dir. de l'ingénierie de Waste Management Québec) et Martin Dussault (dir. des affaires publiques de Waste Management) aux côtés de la machine servant à sceller les joints. (photo : Dany Jacques)

Pendant que des élus s'intéressent de plus en plus à la nouvelle technologie proposée par la compagnie Waste Management, des groupes écologistes comme la Société de conservation du lac Lovering et le Memphrémagog Conservation Inc. (MCI) demeurent très sceptiques quant à la pertinence d'agrandir le lieu d'enfouissement des déchets du chemin d'Ayer's Cliff.

Une visite au lieu d'enfouissement des déchets de Saint-Nicéphore, près de Drummondville, n'a pas convaincu le nouveau conseil d'administration de la Société de conservation du lac Lovering de modifier sa position.

Les administrateurs demeurent sur leurs gardes et ne changeront pas leur fusil d'épaule tant et aussi longtemps que le gouvernement ne se prononcera pas sur les intentions de Waste Management. «L'un de nos objectifs était de se faire rassurer, mais nous sommes malheureusement plus craintifs depuis notre retour», résume la nouvelle présidente de la Société, Patricia Tremblay.

Cette méfiance s'explique principalement par la découverte d'une anomalie dans la vaste cellule de six acres à Saint-Nicéphore, un lieu d'enfouissement appartenant aussi à Waste Management. Cette faille, telle que qualifiée par Mme Tremblay, consiste au nombre astronomique de joints et de pièces de réparation observés sur les membranes servant à protéger d'éventuelles fuites. De plus, elle est presque tombée à la renverse en constatant elle-même l'absence de poudre, qui sert normalement à sceller deux bouts de membranes, en soulevant un coin de la composante qui s'apparente à un tapis gris. «On peut peut-être faire confiance aux technologies du système d'imperméabilisation, mais je demeure très perplexe sur la fiabilité des joints et des coutures à faire pour sceller les membranes», s'inquiète-t-elle.

Sur place, Waste Management a rapidement corrigé le tir tout en précisant que des employés procédaient régulièrement à des vérifications pour éviter ces oublis. Pour cette

compagnie, ce tapis gris, appelé natte bentonitique, représente une excellente garantie puisqu'il se gonfle et stimule sa capacité d'imperméabilisation au contact d'un liquide, donc lors d'une fuite.

Le directeur des affaires publiques de Waste Management, Martin Dussault, ne s'inquiète pas parce que l'humidité fait le même travail de fusion. «De plus, on ajoute une série de tests et de couches supplémentaires de protection», précise-t-il.

Mme Tremblay ne comprend pas qu'une compagnie organisée comme Waste Management n'ait pas été plus prévoyante, d'autant plus qu'elle recevait un journaliste du Reflet du Lac et des représentants d'un groupe écologique à Saint-Nicéphore, le 11 septembre dernier. «Ce n'est pas normal qu'une infirmière de formation comme moi découvre une faille aussi importante par hasard. L'erreur est humaine, mais elle peut se reproduire et être à l'origine d'une fuite polluante catastrophique pour les lacs Lovering et Memphrémagog. Une fuite, c'est déjà trop. N'oubliez pas que le Memphré est la source d'eau potable pour environ 150 000 personnes à Magog et à Sherbrooke.»

Des élus plus emballés

D'autre part, contrairement à la réaction de la Société de conservation du lac Lovering, une douzaine d'élus de Magog et de la MRC de Memphrémagog semblent être revenus plus emballés que les environnementalistes d'une récente visite à Saint-Nicéphore.

Selon le maire de Magog, Marc Poulin, la nouvelle technologie représente peut-être l'avenir des lieux d'enfouissement. «Ça prendra vraisemblablement une véritable malchance pour qu'un accident se produise», lance-t-il en étant conscient que le débat tourne davantage sur la localisation du site que sur l'efficacité des technologies.

Le préfet de la MRC, Roger Nicolet, qui n'a pas participé à la visite, précise néanmoins que le dossier demeure beaucoup plus vaste et complexe. «Oui, il faut prendre rapidement des décisions, qui seront prises au début 2007 avec des propositions concrètes de la Conférence régionale des élus. Tout est possible avec l'aménagement d'un seul site ou de quelques-uns en Estrie. Je ne crois pas que le site du secteur Canton soit retenu pour cette démarche régionale car on assisterait à la bataille du siècle contre cette possibilité», commente-t-il.

Annexe 3 : Magog dit non à l'agrandissement de Waste Management

Le reflet du lac, le 16 mai 2007

Par Vincent Cliche

La Ville de Magog déposera un mémoire défavorable au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Waste Management lors des audiences du BAPE en juin prochain.

Le maire Marc Poulin explique sa position en partie à cause de l'emplacement du site (près du lac Lovering sur la route 141), qui est géographiquement plus élevé que les lacs Memphrémagog et Lovering. Le fait aussi que Waste Management ait choisi un lieu près de ces deux cours d'eau a aussi pesé dans la balance, selon le maire de Magog. «Sommes-nous prêts à prendre le risque que nos lacs soient contaminés par le lixiviat du lieu d'enfouissement technique?, se questionne-t-il. Même si le site est des plus sécuritaires, il se peut qu'il y ait des fissures. On se doit d'être extrêmement prudent dans ce dossier si on ne veut pas revivre des événements similaires aux cyanobactéries.»

Marc Poulin admet avoir senti une certaine inquiétude de la part de ses citoyens par rapport à ce projet d'agrandissement. «Les gens autour du lac Lovering sont très inquiets et leur sentiment reflète une bonne partie de la population», souligne le premier magistrat.

Toujours selon M. Poulin, l'idée de présenter un mémoire défavorable au BAPE fait l'unanimité au conseil.

Alors, si on dit non au projet de Waste Management, où aller porter nos déchets? Le maire de Magog croit que la meilleure idée serait un site d'enfouissement régional loin d'un bassin versant. «De cette manière, les municipalités pourraient se diviser les coûts», note-t-il.

La première partie des audiences du BAPE, qui se veut informative, se déroulera au Club de curling de Magog le 22 mai, à 19 h. La seconde partie aura lieu au même endroit à compter du 18 juin. Les administrateurs du BAPE entendront les opinions et les suggestions du public.